Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 59/2008

OBJET :	SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE DURANT LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION
PROPOSEUR(E) :	William Starr, Chef, Conseil de bande Kispiox, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Michelle Corfield, mandataire, Première Nation de Mowachaht/Muchalaht, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les survivants des pensionnats indiens doivent obtenir un soutien en matière de santé mentale, car il est primordial de préserver leur santé pour la réussite du processus de guérison;

B. L'Assemblée des Premières Nations avait réclamé la mise sur pied de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR), et, en tant que signataire de l'Accord de règlement, elle continue de soutenir celle-ci dans ses travaux;

C. L'Assemblée des Premières Nations soutient pleinement le mandat de la CVR, qui est de consigner les faits véridiques relatés par les survivants, leurs familles, leurs communautés et toute personne touchée par les conséquences des pensionnats indiens;

D. La CVR sera chargée de donner aux personnes concernées la possibilité de relater leur vécu; construire un dossier historique sur les pensionnats indiens; soutenir un projet commémoratif consistant à rendre hommage aux survivants des pensionnats indiens; présenter un rapport public; mettre sur pied un centre de recherche national;

E. Les travaux de la CVR offriront aux survivants des pensionnats indiens l'occasion de partager publiquement leur vécu, d'où le besoin d'un soutien efficace sur le plan de la santé mentale et psychologique;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

F. Des spécialistes en santé mentale et en soins de santé traditionnels ont indiqué que la mise en œuvre de moyens de soutien appropriés et efficaces à l'intention des survivants participant à des activités importantes permettrait de diminuer les risques de crise en matière de santé mentale, d'éviter le repli post-traumatique sur soi-même et les idées suicidaires et d'instaurer un contexte sécuritaire encourageant les survivants à participer pleinement à l'activité;

G. Les medias mettent en général l'accent sur les événements négatifs, or une couverture positive dans les medias est essentielle pour sensibiliser la population canadienne aux travaux de la CVR et l'amener à comprendre ce chapitre de l'histoire canadienne.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée enjoignent l'Assemblée des Premières Nations de faire part des opinions suivantes à la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) :
    i) Afin d'assurer le bon déroulement de ses activités, la CVR devrait travailler en étroite collaboration avec les responsables du programme de soutien en santé mis à la disposition des survivants des pensionnats indiens et avec d'autres ressources appropriées, et améliorer les mesures de précaution destinées aux survivants;
    ii) Les soutiens en santé mentale et affectifs sont les éléments fondamentaux de toute planification d'activités, et ils devraient être planifiés collectivement dans l'intérêt des survivants et de leurs familles ainsi que pour leur sécurité;
    iii) La CVR respecte la nécessité de prendre des mesures de précaution à l'intention des survivants et devrait intégrer des moyens de soutien fondamentaux lui permettant de :
        (1) faire preuve d'une bonne connaissance du syndrome de stress post-traumatique et des soins de santé traditionnels;
        (2) garantir un soutien individualisé durant la période complète d'une activité;
        (3) proposer un processus d'orientation aux personnes nécessitant un soutien continu après l'activité et pendant le retour à leur domicile.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10décembre 2008 à Ottawa (Ontario)